MARINS RÉGIME SOCIAL DES MAF **FÉVRIER** \bigcap D'INFORMATION AUX PENSIONNÉS TTRE

Feux de route 18

P. 2 À LA UNE

Comment demander votre pension de réversion en ligne?

P. 3 INFOS SANTÉ

Téléconsultation et actes à distance

P. 4 INFOS RETRAITE

Les prélèvements sociaux sur votre retraite

Édito

n cette période difficile, l'accompagnement de nos publics, particulièrement les plus fragiles, est au cœur de notre activité.

Depuis un an, l'Enim a plus que jamais concentré tous ses moyens humains et techniques sur ses missions principales, à savoir garantir le paiement de vos pensions et le remboursement de vos frais de santé.

Avec l'ensemble des agents de l'Enim, nous sommes déterminés à vous offrir la qualité de service qui vous est due et vous proposer un accompagnement personnalisé et adapté. Ainsi, au printemps 2020, vous êtes 3500 pensionnés à avoir été contactés par l'Enim dans le cadre d'une campagne solidaire d'appels téléphoniques. L'objectif était tout d'abord de prendre des nouvelles de votre état de santé, mais aussi de vous accompagner et vous rassurer, notamment sur le paiement de votre pension de retraite.

L'Enim est à vos côtés, je m'y engage.



« Avec l'ensemble des agents de l'Enim, nous sommes déterminés à vous offrir la qualité de service qui vous est due et vous proposer un accompagnement personnalisé et adapté. »

www.enim.eu

Au sommaire de ce numéro de Feux de Route, vous trouverez des informations pratiques pour vous accompagner dans vos démarches, notamment les services en ligne: Espace personnel Enim avec de nouvelles évolutions à venir en 2021 (tchat*, prise de rendez-vous en ligne et visio-accueil), demande de réversion en ligne, téléconsultation, portail « pour-les-personnes- agees.gouv.fr » pour vous informer sur différents services utiles au quotidien (aides, démarches, annuaire des services d'aide à domicile, prix des établissements, comparateur officiel des prix et des restes à charge en EHPAD...).

Et parce que l'Enim a toujours pour objectif de simplifier vos démarches, un numéro unique a été mis en place en décembre 2020. Désormais, nos conseillers sont joignables par téléphone au 0809 54 00 64 pour vos dossiers santé, retraite et action sociale.

L'action sociale demeurant au cœur de ses engagements, l'Enim a décidé d'élargir aux aidants la prestation d'hébergement temporaire, afin de leur permettre de bénéficier d'un « répit » dans cet accompagnement. Vous pouvez retrouver l'intégralité des aides sur www.enim.eu et dans le Mémo action sanitaire et sociale 2021, disponible prochainement sur notre site internet, dans nos accueils à Saint-Malo, Lorient et Paimpol, ainsi que dans les bureaux du Service social maritime.

Enfin, quatre fiches mémo, dont votre calendrier 2021 de paiement des pensions et vos contacts Enim, vous permettront de conserver en proximité les informations utiles au quotidien sur les services de l'Enim.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Malika AngerDirectrice de l'Enim

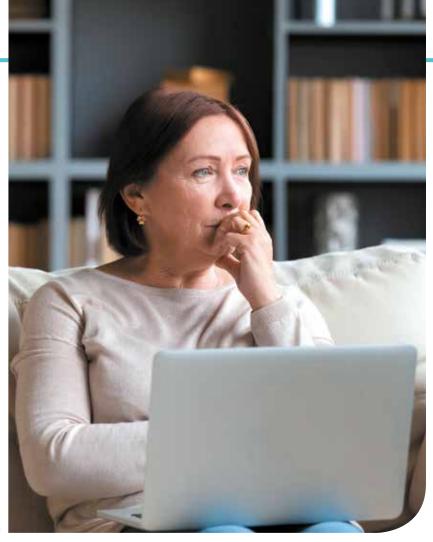
*Communication en temps réel sur internet, par échange de messages écrits.





Depuis juillet 2020, pour vous aider dans vos démarches suite au décès de votre conjoint.e ou ex-conjoint.e, les régimes de retraite mettent à votre disposition un nouveau service en ligne sur www.info-retraite.fr, « Demander ma réversion ».

Simple, pratique, sécurisé et accessible en permanence, ce service vous permet de déposer votre demande et les pièces à fournir en une seule fois auprès de tous les régimes de retraite susceptibles de vous attribuer une réversion, y compris les régimes complémentaires.



Stock

Comment demander votre pension de réversion en ligne?

- Connectez-vous à votre compte personnel retraite sur www.info-retraite.fr en vous identifiant avec FranceConnect.
- Une fois connecté, accédez au service « Demander ma réversion ».
- Vérifiez et renseignez les informations demandées, sans oublier d'ajouter les justificatifs nécessaires au traitement de votre demande par les régimes de retraite, puis validez votre demande afin qu'elle soit transmise aux régimes de retraite.
- Consultez l'état d'avancement de votre demande à tout moment depuis le service de suivi.

Toutefois, vous avez toujours la possibilité de faire votre demande de réversion par courrier auprès de chaque régime de retraite si vous ne pouvez pas la demander en ligne.

Qui peut demander une réversion ?

Le service en ligne « Demander ma réversion » s'adresse uniquement aux assuré.e.s marié.e.s ou qui ont été marié.e.s dont le/la conjoint.e ou l'ex conjoint.e est décédé.e. Les orphelins majeurs dont les parents sont décédés peuvent également utiliser le service.

EN BREF

Votre vie évolue ? Vos droits aussi

En cas de changement de situation, vos droits peuvent évoluer. Tout changement de situation (familiale, professionnelle, lieu de résidence...) doit être signalé au plus tôt à l'Enim, soit via votre Espace personnel, soit par courriel ou courrier (voir fiche mémo «Mes contacts Enim»).

Des enquêtes sur vos changements de situation

Des contrôles renforcés sont mis en place afin de vérifier que les assurés perçoivent bien les droits qui correspondent à leur situation. L'Enim réalise périodiquement des enquêtes, qui concernent notamment les éventuels changements de situation pouvant avoir une incidence sur les droits. Pour rappel, quiconque se rend coupable de fausse déclaration ou de fraude est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement.

Téléconsultation et actes à distance

En 2020, crise sanitaire oblige, le développement de la télémédecine s'est accéléré, cette solution permettant la continuité des soins tout en limitant les risques de propagation du coronavirus. Certains professionnels de santé peuvent proposer une prise en charge à distance de leurs patients (médecin, infirmier, sage-femme, orthophoniste, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue).



Dans un premier temps, contactez le professionnel de santé de votre choix pour vérifier qu'il propose la consultation à distance. Si elle est justifiée et possible, un rendez-vous est fixé.

La prise en charge à distance n'implique pas d'échanges de données médicales. Elle peut se faire sans être équipé d'un logiciel spécifique de téléconsultation. Il suffit d'utiliser la solution d'échange vidéo proposée par le professionnel de santé (exemple : Skype, WhatsApp, FaceTime...).

Les téléconsultations avec un médecin sont également possibles par téléphone, sans vidéotransmission.

Qui est concerné?

Toute personne peut bénéficier d'une téléconsultation.

Les règles du parcours de soins doivent être respectées : le médecin traitant, qui connaît votre état de santé et vos antécédents, doit être consulté en premier lieu. Toutefois, par dérogation, si vous êtes infecté par la Covid-19 ou susceptible de l'être, vous pouvez vous adresser à un autre médecin de ville pour une téléconsultation, si votre médecin traitant n'est pas disponible ou si vous n'en avez pas.

Quel remboursement?

Pendant la période de l'épidémie, toutes les consultations à distance, quel qu'en soit le motif, sont prises en charge

à 100% et ce jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire.

- Si le professionnel de santé pratique le tiers payant, vous n'avez rien à régler.
- Si le professionnel de santé ne pratique pas le tiers payant ou dans le cas d'un dépassement d'honoraires, vous devez régler l'acte réalisé à distance selon le moyen de paiement choisi avec lui : paiement en ligne, virement, chèque...

Comment envoyer sa feuille de soins?

À la suite de l'acte de prise en charge à distance, le professionnel de santé élabore une feuille de soins :

- si la feuille de soins est électronique, elle est transmise directement à l'Enim, vous n'avez alors aucune démarche à réaliser :
- si la feuille de soins est au format papier, le professionnel de santé doit vous l'envoyer par voie postale, puis vous l'adresserez à votre tour par voie postale à l'Enim pour obtenir un remboursement.

Comment recevoir l'ordonnance?

À l'issue d'un acte réalisé à distance, le professionnel de santé peut établir, si besoin, une prescription sur ordonnance, pour des médicaments ou des soins par exemple. Il peut, soit vous transmettre l'ordonnance par voie postale ou par mail, soit l'adresser par mail sécurisé à votre pharmacien. Ces modalités vous seront précisées lors de la consultation.



À NOTER

100% Santé : du nouveau depuis le 1er janvier 2021

- → Aides auditives : mise en place d'une offre sans reste à charge
- → Dentaire : des prothèses dentaires entièrement remboursées

Plus d'informations sur www.enim.eu

EN BREF

Covid-19 Reconnaître les symptômes et adopter les bons gestes

Reconnaître la maladie et ses symptômes, s'informer sur les critères de vulnérabilité, adopter les bons gestes pour se protéger au quotidien et les bons réflexes en cas de symptômes...

Retrouvez toutes les informations utiles sur le site ameli.fr

Et pour des conseils personnalisés, rendez-vous sur le site mesconseilscovid.fr. En fonction de votre situation médicale, familiale, professionnelle et géographique, le site livre en 3 minutes des recommandations personnalisées pour prendre soin de votre santé et celle de vos proches : les gestes barrières, le recours aux soins, etc.

La campagne de vaccination

Pour vous inscrire à la vaccination, deux solutions :

- > En ligne sur www.sante.fr
- > Au numéro vert 0 800 009 110





Les prélèvements sociaux sur votre retraite

Selon vos revenus, 3 prélèvements peuvent être appliqués à votre retraite : la contribution sociale généralisée (CSG), la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) et la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA).

Vous êtes concerné par ces prélèvements si :

- vous êtes assuré.e d'un régime obligatoire français d'assurance maladie ;
- votre revenu fiscal de référence dépasse un certain seuil de revenus.

Ce seuil de revenus dépend de votre revenu fiscal de référence, de votre nombre de parts fiscales et de votre lieu de résidence (métropole, départements d'outre-mer sauf Mayotte).

Pensions de retraite et minima sociaux : ce qui a changé en 2021

Au 1er janvier 2021, les pensions de vieillesse, ainsi que certains minima sociaux et de pension ont été revalorisés.

Exemples:

- > Pensions de retraite : + 0,4 %
- > Montants et plafonds de ressources de l'ASPA : + 0.4 %

Retrouvez toutes les prestations revalorisées sur www.enim.eu

Les seuils de revenus

Vous résidez en métropole

Nombre de parts fiscales pour le calcul de l'impôt sur le revenu	CSG AU TAUX DE 3,8 % CRDS AU TAUX DE 0,5 %	CSG AU TAUX DE 6,6 % CRDS AU TAUX DE 0,5 % CASA AU TAUX DE 0,3 %	CSG AU TAUX DE 8,3 % CRDS AU TAUX DE 0,5 % CASA AU TAUX DE 0,3 %
F	Revenu fiscal de réfé	rence supérieur à :	
1 ^{re} part fiscale	11 408 €	14 914 €	23 147 €
Quart de part supplémentaire	1 523 €	1 991 €	3 090 €
Demi-part supplémentaire	3 046 €	3 982 €	6 179 €

Vous résidez en Guadeloupe, Martinique ou à la Réunion

Nombre de parts fiscales pour le calcul de l'impôt sur le revenu	CSG AU TAUX DE 3,8 % CRDS AU TAUX DE 0,5 %	CSG AU TAUX DE 6,6 % CRDS AU TAUX DE 0,5 % CASA AU TAUX DE 0,3 %	CSG AU TAUX DE 8,3 % CRDS AU TAUX DE 0,5 % CASA AU TAUX DE 0,3 %
F	Revenu fiscal de réfé	rence supérieur à :	
1 ^{re} part fiscale	13 498 €	16 316 €	23 147 €
1er quart de part	1 675 €	2 189 €	3 090 €
Quart de part supplémentaire à compter de 1,5 part	1 523 €	1 991 €	3 090 €
1 ^{re} demi-part	3 350 €	4 378 €	6 179 €
Demi-part supplémentaire à compter de la 2°	3 046 €	3 982 €	6 179 €

Vous résidez en Guyane

Nombre de parts fiscales pour le calcul de l'impôt sur le revenu	CSG AU TAUX DE 3,8 % CRDS AU TAUX DE 0,5 %	CSG AU TAUX DE 6,6 % CRDS AU TAUX DE 0,5 % CASA AU TAUX DE 0,3 %	CSG AU TAUX DE 8,3 % CRDS AU TAUX DE 0,5 % CASA AU TAUX DE 0,3 %
F	Revenu fiscal de réfé	rence supérieur à :	
1 ^{re} part fiscale	14 114 €	17 091 €	23 147 €
1er quart de part	1 752 €	2 290 €	3 090 €
Quart de part supplémentaire à compter de 1,5 part	1 523 €	1 991 €	3 090 €
1 ^{re} demi-part	3 503 €	4 579 €	6 179 €
Demi-part supplémentaire à compter de la 2°	3 046 €	3 982 €	6 179 €

pour-les-personnes-agees.gouv.fr Le portail fait peau neuve



Le ministère des Solidarités et de la Santé et la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) invitent les personnes âgées à s'informer sur le portail www.pour-lespersonnes- agees.gouv.fr.

Le portail de référence dédié aux personnes âgées et à leurs proches propose des informations et services utiles au quotidien : aides, démarches, adresses, annuaire des services d'aide à domicile, prix des établissements, comparateur officiel des prix et des restes à charge en EHPAD.

La crise liée à la Covid-19, qui touche particulièrement les personnes âgées, a renforcé **les besoins d'information sur le soutien à l'autonomie**.

Les personnes qui sortent affaiblies



d'une hospitalisation et ont besoin d'être aidées à domicile (aide à la toilette, portage de repas...) pourront y trouver les coordonnées des services d'aide et d'accompagnement à domicile situés près de chez elles. Les structures de 54 départements métropolitains y sont déjà renseignées. Le portail www.pour-lespersonnes-agees.gouv.fr est complémentaire des sites internet des départements et des sites des points d'information locaux qui restent les interlocuteurs de proximité.

Nouveau

ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

*Une prestation d'hébergement temporaire pour les aidants **

L'objectif ? Élargir aux aidants* le périmètre de cette aide, afin de leur permettre de bénéficier d'un «répit» dans cet accompagnement.

Cette aide – et d'autres – sont à découvrir dans le Mémo action sanitaire et sociale 2021, à télécharger sur www.enim.eu ou à demander auprès des accueils Enim (Saint-Malo, Lorient et Paimpol) et des bureaux du Service social maritime.

*au sens du code de l'action sociale et des familles : « est considéré comme proche aidant d'une personne âgée son conjoint, le partenaire avec qui elle a conclu un PACS ou son concubin, un parent ou un allié, définis comme aidants familiaux, ou une personne résidant avec elle ou entretenant avec elle des liens étroits et stables, qui lui vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne. »

EN BREF

Bien vieillir : des actions près de chez vous

Déployées dans toute la France et instituées avec tous les régimes de sécurité sociale, les actions liées au «Bien vieillir» aident à améliorer la qualité de vie et à préserver la santé des personnes âgées de 60 à 80 ans.

Retrouvez sur **www.enim.eu** tous les ateliers «Bien Vieillir»

Et pour aller plus loin : tous les conseils et infos pratiques du site **pourbienvieillir.fr**

ommunication de l'Enim – Février 2021 – Cet imprimé est certifié PEFC TM 10-31-1240

ER

ÉVRII

SOCIAL

RÉGIME

PENSIONNÉS

INFORMATION

ш

. H

⋖



Contacter l'Enim: mode d'emploi

Vous souhaitez contacter l'Enim ? Plusieurs possibilités s'offrent à vous : Espace personnel Enim, plateforme téléphonique et accueil physique sur les sites de Saint-Malo, Lorient et Paimpol. Choisissez la modalité la plus adaptée à votre demande.



L'Espace personnel Enim : votre meilleur allié pour réaliser vos démarches en ligne

Accessible depuis la page d'accueil du site **www.enim.eu**, votre Espace personnel Enim est le moyen le plus simple et efficace pour réaliser toutes vos démarches avec l'Enim.

Cet espace vous permet notamment de :

- **●** Télécharger tous les formulaires
- Contacter un conseiller
- Obtenir vos documents administratifs
- Transmettre des documents
- Modifier vos coordonnées et informations personnelles

Et bientôt sur votre Espace personnel :

tchat *, prise de rendez-vous en ligne et visio-accueil...

À NOTER

Pour consulter en ligne vos remboursements, télécharger une attestation de droits, demander une carte européenne d'assurance maladie, signaler la perte ou le vol de votre carte Vitale... gagnez du temps avec votre compte Ameli

Pour créer votre compte assuré, rendez-vous sur ameli.fr



Pour vos dossiers Santé, Retraite et Action sociale : un numéro unique

La plateforme téléphonique de l'Enim est joignable via un numéro unique, quel que soit le motif de votre appel.

0809 54 00 64



Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h en France Métropolitaine



Rencontrer un conseiller

Vous avez également la possibilité de vous rendre dans l'un des accueils de l'Enim, sans rendez-vous, pour bénéficier d'un accompagnement avec un conseiller, dans le respect des gestes barrières et de la distanciation physique.

SAINT-MALO

Arsenal de la marine Quai Solidor - 35415 Saint-Malo Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h

*Communication en temps réel sur internet, par échange de messages écrits.

En bref

Coronavirus : l'Enim à vos côtés



3500

C'est le nombre de pensionnés contactés par l'Enim au printemps 2020 dans le cadre d'une campagne solidaire d'appels téléphoniques.

L'objectif était tout d'abord de prendre des nouvelles de l'état de santé des pensionnés, de les accompagner et de les rassurer, notamment sur le paiement de leur pension de retraite.

Christian Tournier, agent de l'Enim à Paimpol, témoigne :

« Avec cette belle initiative, l'Enim a participé à un grand élan de solidarité nationale, affirmé ses valeurs et délivré un message fort à ses pensionnés: nous ne vous oublions pas et nous restons à vos côtés en ces moments si particuliers. »

LORIENT

33 boulevard Cosmao Dumanoir 56100 Lorient

Le mardi et le jeudi, de 9h à 12h

PAIMPOL

1 bis rue Pierre Loti 22505 Paimpol

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h

D'autre part, les accueils de la CARSAT et du SSM, hébergés dans nos locaux de Paimpol, restent également ouverts et accessibles au public.





Simplifiez votre quotidien

Accessible depuis la page d'accueil du site internet www.enim.eu, votre Espace personnel vous permet de réaliser de nombreuses démarches en ligne, depuis chez vous.

COMMENT Y ACCÉDER?

Pour accéder à votre Espace personnel Enim:

- Rendez-vous sur le site internet www.enim.eu
- Cliquez sur le bouton
 « Accès Espace personnel »,
 vous accéderez à la page
 d'authentification.

ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR VOTRE ESPACE PERSONNEL ENIM

Téléchargez les attestations retraite suivantes :

 vos attestations fiscales sur les deux dernières années, indiquant les montants à déclarer à l'administration fiscale dans le cadre de l'impôt sur le revenu,

PREMIÈRE CONNEXION?

Avant de créer votre compte, munissez-vous de votre numéro de sécurité sociale, de votre numéro de marin ou de votre numéro de pensionné ou du montant de l'un de vos versements Enim.

Une fois sur la page d'authentification de votre Espace personnel Enim, remplissez les champs du bloc «Première connexion» en vous assurant d'être dans l'espace «Assuré / Pensionné».

- vos duplicatas de titres de pension, indiquant notamment les éléments retenus pour le calcul de votre pension et les voies de recours en cas de contestation,
- vos déclarations de paiement sur les 24 derniers mois, servant de justificatif du versement de votre pension si vous deviez prouver le montant de vos ressources.

QUELS AVANTAGES?

Grâce à ce service, vous pouvez accéder à un bouquet de services complet et effectuer vos démarches :

- Obtenir des documents (attestations, bulletins, relevés...)
- Transmettre des documents
- Poser des questions à des conseillers Enim
- Consulter et modifier vos informations personnelles.







Dossier Médical Partagé : votre carnet de santé numérique

Gratuit, confidentiel et hautement sécurisé, le Dossier Médical Partagé (DMP) conserve vos données de santé en ligne et les partage entre professionnels de santé. Ainsi, même en cas d'urgence ou loin de votre domicile, vous pouvez être plus efficacement soigné et suivi.

QUELS SONT LES AVANTAGES DU DMP ?

Le Dossier Médical Partagé permet :

- de garder sereinement vos données de santé en ligne, en toute sécurité, et de les mettre à disposition des professionnels de santé de votre choix,
- de simplifier la transmission de vos antécédents médicaux et de votre état de santé lors de vos consultations ou suite à une hospitalisation,
- d'éviter les examens ou prescriptions inutiles ou les interactions médicamenteuses,
- de mieux vous prendre en charge en cas d'urgence en gagnant un temps précieux...

QUELLES SONT LES DONNÉES CONSERVÉES DANS CE DOSSIER ?

- vos pathologies et allergies éventuelles,
- vos traitements médicamenteux,
- vos comptes rendus d'hospitalisation et de consultation,
- vos résultats d'examens (radios, analyses biologiques...),
- et toute autre information utile à votre prise en charge, comme les coordonnées de vos proches à prévenir en cas d'urgence, etc.

COMMENT CRÉER SON DMP?

- directement sur le site www.dmp.fr.
- auprès d'un professionnel de santé (pharmacien, médecin, infirmier, etc.)

- ou d'un établissement de santé équipé d'outils informatiques adaptés,
- auprès de nos accueils à Saint-Malo, Lorient et Paimpol,
- auprès des accueils du Service Social Maritime (SSM) équipés d'outils informatiques adaptés,
- À NOTER
 Votre carte Vitale
 sera indispensable
 pour la création
 de votre DMP.

 auprès de l'accueil de toute caisse primaire d'assurance maladie (CPAM).

COMMENT GÉRER SON DMP?

- directement sur le site www.dmp.fr,
- en téléchargeant l'application DMP gratuitement sur téléphone mobile et tablette tactile.





Calendrier de paiement des pensions 2021

Vendredi 22 janvier	
Mardi 23 février	
Mercredi 24 mars	
Vendredi 23 avril	
Mercredi 26 mai	
Jeudi 24 juin	
Vendredi 23 juillet	
Mardi 24 août	
Vendredi 24 septembre	
Vendredi 22 octobre	
Jeudi 25 novembre	
Mardi 21 décembre	

L'Enim verse votre retraite à la fin de chaque mois, suivant le calendrier prévisionnel ci-contre, sans vous adresser d'avis de paiement mensuel.

ATTENTION

Le versement effectif
de votre retraite sur
votre compte bancaire
peut varier d'un
à quatre jours à partir
de la date de mise en
paiement, selon les
délais de traitement
de votre banque.







Mes contacts Enim







DÉPARTEMENT DES POLITIQUES SOCIALES MARITIMES DE SANTÉ

33, boulevard Cosmao-Dumanoir / CS 87770 / 56327 Lorient CEDEX Quai Solidor / 35 407 Saint-Malo CEDEX



pfs.sdpo@enim.eu



LORIENT

33, boulevard Cosmao-Dumanoir Le mardi et le jeudi, de 9h à 12h

SAINT-MALO

Quai Solidor

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h



PENSIONS DE RETRAITE ET D'INVALIDITÉ



DÉPARTEMENT DES POLITIQUES SOCIALES MARITIMES DE RETRAITE

1 bis, rue Pierre Loti BP 240 - 22505 Paimpol CEDEX



cpa.sdpo@enim.eu



1 bis, rue Pierre Loti - Paimpol Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h



Pour vos dossiers Santé, Retraite et Action sociale : un numéro unique

0809 54 00 64

Service gratuit + prix appel

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h en France Métropolitaine

Pour contacter l'Enim depuis l'outre-mer, retrouvez sur www.enim.eu, «Les contacts à votre écoute», les plages horaires selon votre localisation géographique.

